

Zoning By-law Amendment Proposal Summary

Owner: Wilburt Crain, Crains' Construction

File N°: D02-02-19-0038

Applicant: Zanderplan Ltd.

Comments due date: February 24, 2020

Applicant Address: P.O. Box 20148, Perth, Ontario

Development Review Planner: Anissa McAlpine

Applicant E-mail: tracy@zanderplan.com

Ward: 21- Rideau Goulbourn

Applicant Phone Number: 613-264-9600

Ward Councillor: Scott Moffatt

Site Location

7731 Fernbank Road, Part of Lot 11, Concession 10, Geographic Township of Goulbourn

Applicant's Proposal

The City of Ottawa has received a Zoning By-law Amendment to change the zoning of the site from Rural Countryside (RU) to Mineral Extraction Operation – pit only (ME2). The amendment is required to complete the license requirements of a concurrently filed application under the Ontario Aggregate Resources Act.

Proposal Details

The proposed is located between Fernbank Road to the south, and the Trans-Canada Trail/Carleton Place Rail corridor to the south. The subject proeprty is generally between Dwyerhill road and Jinkinon Road. The subject property is approximatly 73 hectares in size with 54.8 ha proposed to be re-zoned and licenced for extration. The area proposed to be re-zoned is set back 300 meters from Fernbank Road. The remainder of the property not part of the extraction operation is proposed to remain zoned Rural Countryside.

The current site is characterized by agricultural fields with some tree cover. The existing residence on site is proposed to be removed. The surrounding area is characterized by a variety of uses including mineral aggregate extraction operations, agricultural fields, rural residential uses and natural heritage features.

The application has been submitted to permit the extraction of aggregate material from a pit on the site. The proposed does not include the extraction or porcessign of bedrock materials. Extraction activities are not to go below the water-table. The proposed extraction zoning will permit only a pit on site, in accordance with the concurrently file licence applciaiton under the Aggregate Resources Act.

Related Planning Applications

N/A

Timelines and Approval Authority

The “On Time Decision Date”, the target date the application will be considered by the City’s Agriculture and Rural Affairs Committee, is April 2, 2020.

Submission Requirements

If a person or public body does not make oral submissions at a public meeting or make written submissions to the City of Ottawa before approval is given, the person or public body is not entitled to appeal the decision of the Council of the City of Ottawa to the Local Planning Appeal Tribunal.

If a person or public body does not make oral submissions at a public meeting or make written submissions to the City of Ottawa before approval is given, the person or public body may not be added as a party to the hearing of an appeal before the Local Planning Appeal Tribunal unless, in the opinion of the Tribunal, there are reasonable grounds to do so.

Request to Post This Summary

If you have received this notice because you are the owner of a building within the area of the proposed development, and the building has at least seven (7) residential units, it is requested that you post this notice in a location visible to all of the residents.

Stay Informed and Involved

1. Register for future notifications about this application and provide your comments either by faxing or mailing the notification sign-up form in this package or by e-mailing me and adding File No. D02-02-19-0038 in the subject line.
2. Access submitted plans and studies regarding this application online at ottawa.ca/devapps.
3. If you wish to be notified of the decision on the application, you must make a written request to me. My contact information is below.
4. Should you have any questions, please contact me.

Anissa McAlpine, Development Review Planner
Planning, Infrastructure and Economic Development Department
City of Ottawa
110 Laurier Avenue West, 4th Floor
Ottawa, ON K1P 1J1
Tel.: 613-580-2424, ext. 26282
anissa.mcalpine@ottawa.ca

Sommaire de la proposition de modification au Règlement de zonage

Propriétaire : Wilburt Crain, Crains'
Construction

N° de dossier : D02-02-19-0038

Requérant : Zanderplan Ltd.

Date limite des commentaires : 24 février 2020

Adresse du requérant : B.P. 20148, Perth
(Ontario)

Urbaniste : Sarah McCormick

Quartier : 21 Rideau-Goulbourn

Courriel du requérant : tracy@zanderplan.com

Conseiller du quartier : Scott Moffat

N° de tél. du requérant : 613-264-9600

Emplacement du site

7731, chemin Fernbank, partie du lot 11, concession 10, canton géographique de Goulbourn

Proposition du requérant

La Ville d'Ottawa a reçu une demande de modification au Règlement de zonage afin de changer le zonage de l'emplacement de Zone d'espace rural (RU) à Zone d'extraction de minerai – puits seulement (ME2). La modification est nécessaire pour remplir les conditions d'une demande de permis déposée simultanément en vertu de la *Loi sur les ressources en agrégats*.

Détails de la proposition

L'endroit visé se trouve entre le chemin Fernbank au sud et le Sentier transcanadien/corridor ferroviaire du Carleton Place au sud. La propriété en question est généralement située entre le chemin Dwyerhill et le chemin Jinkinon. Elle a une superficie d'environ 73 hectares, dont 54,8 ha devraient être rezonés et faire l'objet d'un permis d'extraction. L'endroit qu'il est proposé de rezoner est en retrait de 300 mètres par rapport au chemin Fernbank. Il est proposé que le reste de la propriété demeure dans la Zone d'espace rural.

L'emplacement actuel est caractérisé par des champs agricoles avec une certaine couverture arborée. Il est prévu démolir la maison qui s'y trouve. Le secteur avoisinant se caractérise par une variété d'utilisations, notamment des activités d'extraction de granulats minéraux, des champs agricoles, des utilisations résidentielles rurales et des éléments du patrimoine naturel.

La demande a été présentée en vue de permettre l'extraction de matériaux d'agrégats d'un puits sur l'emplacement. La proposition n'inclut pas l'extraction ou le traitement de matériaux du substrat rocheux. Les activités d'extraction ne doivent pas se faire sous la nappe phréatique. Le zonage d'extraction proposé ne permettra qu'un puits sur l'emplacement, conformément à la demande de permis déposée simultanément en vertu de la *Loi sur les ressources en agrégats*.

Demandes d'aménagement connexes

S.O.

Calendrier et pouvoir d'approbation

La « date de décision en temps voulu », c'est-à-dire la date limite à laquelle la demande sera considérée par le Comité de l'agriculture et des affaires rurales de la Ville, est fixée au 2 avril 2020.

Exigences de soumission

Si une personne ou un organisme public ne présente pas d'observations orales lors d'une réunion publique ou ne présente pas d'observations écrites à la Ville d'Ottawa avant que l'approbation ne soit accordée, cette personne ou cet organisme public n'a pas le droit d'interjeter appel de la décision de la Ville d'Ottawa devant le Tribunal d'appel de l'aménagement local.

Si une personne ou un organisme public ne présente pas d'observations orales lors d'une réunion publique ou ne présente pas d'observations écrites à la Ville d'Ottawa avant que l'approbation ne soit accordée, cette personne ou cet organisme public ne peut pas être joint en tant que partie à l'audition d'un appel dont est saisi le Tribunal d'appel de l'aménagement local, à moins qu'il n'existe, de l'avis de ce dernier, des motifs raisonnables de le faire.

Demande d'affichage du présent résumé

Si vous recevez cet avis parce que vous êtes propriétaire d'un immeuble situé dans la zone de l'aménagement proposé et comptant au moins sept (7) unités d'habitation, vous êtes tenu d'afficher cet avis à la vue de tous les résidents de l'immeuble.

Restez informé et participez

Restez informé et participez

1. Inscrivez-vous pour recevoir des avis futurs au sujet de cette demande et transmettre vos observations soit en envoyant le formulaire d'inscription de cette trousse par télécopie ou par la poste, soit en m'envoyant un courriel et en ajoutant le n° de dossier D02-02-19-0038 dans la ligne objet.
2. Accédez en ligne aux études et aux plans présentés concernant la présente demande à ottawa.ca/demdam.
3. Si vous voulez être avisé de la décision concernant la demande, vous devez m'en faire la demande par écrit. Vous trouverez mes coordonnées ci-dessous.
4. Si vous avez des questions, veuillez communiquer avec moi.

Sarah McCormick, urbaniste responsable des projets d'aménagement

Direction générale de la planification, de l'infrastructure et du développement économique
Ville d'Ottawa

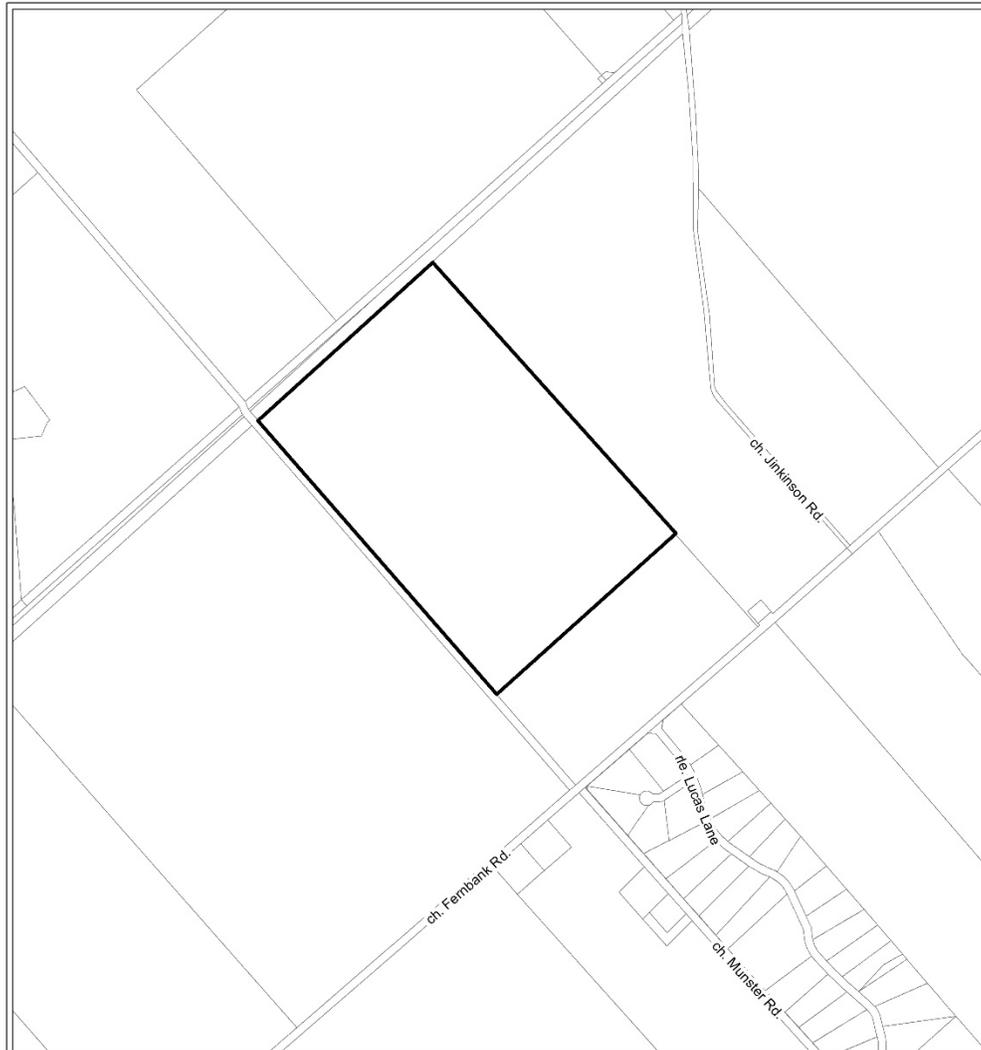
110, avenue Laurier Ouest, 4^e étage

Ottawa (Ontario) K1P 1J1

Tél. : 613-580-2424, poste 24487

Sarah.McCormick@ottawa.ca

Location Map/ Carte de l'emplacement



		LOCATION MAP / PLAN DE LOCALISATION ZONING KEY PLAN / SCHÉMA DE ZONAGE	
D02-02-19-0038	20-0054-A		
I:\CO\2020\Zoning\Fernbank_7731		7731 chemin Fernbank Road	
<small> ©Parcel data is owned by Teranet Enterprises Inc. and its suppliers. All rights reserved. May not be produced without permission. THIS IS NOT A PLAN OF SURVEY. ©Les données de parcelles appartient à Teranet Enterprises Inc. et à ses fournisseurs. Tous droits réservés. Ne peut être reproduit sans autorisation. CECI N'EST PAS UN PLAN D'ARPENTAGE. </small>			
REVISION / RÉVISION - 2020 / 01 / 17			